

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 D 01639
Numéro SIREN : 452 981 590
Nom ou dénomination : A ET C ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2024 sous le numéro de dépôt 12542

A & C ASSOCIES
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital social de 10.000 Euros
Siège social : 11 bis rue Portalis - 75008 - PARIS
R.C.S. : PARIS D 452 981 590
==*==*==*==*==*==*==*==*==*

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 28 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit décembre à dix-huit heures, les associés de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée A & C ASSOCIES au capital de 10.000 Euros se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social : 11 bis rue Portalis - 75008 PARIS, sur convocation faite par la gérance conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

- Monsieur Jean-Luc CHEVALIER, titulaire de 50 parts sociales.
- Monsieur Gérard ABADJIAN, titulaire de 50 parts sociales.
- Madame Françoise GUERY, titulaire de 25 parts sociales.

Seuls associés de ladite société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard ABADJIAN, l'un des gérants associés

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble 125 parts sociales, représentent la totalité des parts sociales.

L'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère ordinaire peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée ;

Le Président rappelle que les associés sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour dont il donne lecture et qui est ainsi conçu :

- Nomination de Mme Françoise GUERY en qualité de co-gérante ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.



La discussion est déclarée ouverte.

Après divers échanges de vues, et la discussion générale étant close, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : Nomination d'une co-gérante

L'assemblée générale décide de nommer à compter du 1^{er} janvier 2024, en qualité de co-gérante :

-Madame Françoise GUERY,
Née le 10 juillet 1964 à Sarcelles (95)
Demeurant 16 rue Barbes 92300 LEVALLOIS PERRET

qui accepte, pour une durée indéterminée.

Madame Françoise GUERY est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

En application de l'article 14 des statuts, Madame Françoise GUERY est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Dans les rapports entre associés, Madame Françoise GUERY agira dans les limites fixées par les statuts de la société.

Elle sera rémunérée au titre de ses fonctions de gérante, selon les dispositions de l'article 15 des statuts.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Madame Françoise GUERY a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de co-gérante de la société aux conditions énoncées aux présentes, et qu'elle remplissait toutes les conditions requises pour les exercer.

DEUXIEME RESOLUTION : Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les associés présents.

M. Gérard ABADJIAN

M. Jean-Luc CHEVALIER.

Mme Françoise GUERY

« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »

Bon pour acceptation des fonctions de gérante